

Pour un nouveau développement européen

Bruno Poncelet – Didier Brissa

1. L'Europe en panne institutionnelle : analyses des fondements d'une crise ...

Ces dernières années, l'actualité européenne a été marquée par de nombreux événements majeurs, parmi lesquels l'élargissement de l'Union européenne à 27 pays membres (2004, 2007) et le refus de l'Irlande d'adopter, par référendum, le Traité de Lisbonne (2008).

Ces deux événements sont intimement liés, puisque le Traité de Lisbonne (qui fait suite à l'échec du projet de Constitution européenne) est généralement présenté comme une manière de solutionner le problème des prises de décisions, déjà fort complexe dans une Europe à 15 membres, et devenu difficilement soluble dans une Europe à 27.

Face à ce blocage, deux attitudes possibles :

- la première consisterait à reproduire la stratégie privilégiée après l'échec du projet de Constitution européenne, et viserait alors à faire passer coûte que coûte le Traité de Lisbonne (éventuellement renommé après un ou deux aménagements cosmétiques) ;
- la seconde voie consisterait à s'interroger sur les raisons de l'euroscepticisme profond qui anime une part très large de la population européenne.

A cet égard, et même si l'euroscepticisme a de nombreuses racines (dont certaines d'extrême-droite), une analyse sérieuse ne peut passer à côté des réalités suivantes :

1. jusqu'ici, le noyau dur de l'unification européenne s'est toujours basé sur une idée forte : construire un marché de libre concurrence où l'allocation optimale des ressources est auto générée par les mécanismes du seul marché ;
2. de Traité en Traité, c'est toujours ce principe qui a servi de guide à l'Union Européenne, laquelle a bétonné au niveau supranational toutes les dispositions (obligatoires) visant à instaurer un cadre législatif de libre-compétition absolue, tandis que d'autres domaines (comme les directives sociales) reposaient davantage sur la bonne volonté des Etats membres ;

3. cette foi absolue qu'a l'Union européenne dans les mécanismes vertueux du marché ne connaît aucune limite :

- elle s'élargit sans cesse à de nouveaux secteurs (libéralisation en cours des services publics tels que la poste),
- elle permet le dumping social et va même jusqu'à lui donner force de loi (des arrêts récents de la Cour de Justice européenne allant jusqu'à condamner l'Etat du Luxembourg et des organisations syndicales pour entrave au marché alors que ceux-ci tentaient juste d'imposer le respect des législations sociales en vigueur dans leur Etat respectif^[1]),
- enfin, elle exige désormais de chacun performance, compétitivité, mobilité, flexibilité horaire... pour être en phase avec les réalités du marché (Stratégie de Lisbonne, Livre vert européen évoquant la Flexicurité comme outil de modernisation du droit du travail).

N'ayons pas peur des mots : dans une Europe à 27 pays, aux législations sociales et aux niveaux de vie extrêmement disparates, l'Union européenne du libre-marché nous conduit tout droit à un nivellement social vers le bas, où le monde patronal dicte sa loi, méprisant la concertation sociale, le bien-être collectif et la vie familiale.

La proposition (rejetée au Parlement Européen) de faire passer la semaine de travail hebdomadaire à 65 heures est révélatrice des convergences de vues entre de la Commission européenne et la Confédération patronale européenne (BusinessEurope), à ce sujet.

De même, l'adoption par ce même Parlement de la directive Retour (qui autorise l'enfermement durant 18 mois et le bannissement durant cinq ans de personnes n'ayant commis aucun délit réel, mais qui ont juste le tort de ne pas répondre à certains critères administratifs faisant d'elles des sans-papiers) montre que l'Union européenne est désormais prête à s'attaquer aux droits humains les plus fondamentaux.

2. Une autre Europe n'est pas seulement possible : elle est socialement vitale et nécessaire !

Tous ces constats, déjà graves en soi, ne doivent pas nous faire oublier que nous traversons une crise sociale, économique et financière... due précisément à la confiance aveugle que d'aucuns ont placé - et placent encore - dans l'autorégulation des marchés. Ce dogme, constitutif de tous les Traités européens, doit cesser.

^[1] Référence est ici faite aux arrêts Viking, Laval, Rüffert et Luxembourg de la Cour de Justice européenne..

C'est pourquoi nous demandons, d'une façon générale, qu'un nouveau traité européen soit mis en chantier :

- tout en se basant sur une économie de marché, celui-ci en reconnaîtrait explicitement les failles (sociales, éthiques, écologiques) et les limites (nécessité de l'intervention publique, existence de biens publics et de besoins non marchands, légitimité du droit de grève et des acteurs syndicaux pour équilibrer les rapports de force vis-à-vis du monde patronal) ;
- la hiérarchie des obligations serait alors renversée, la libéralisation marchande n'étant possible qu'à condition d'avoir harmonisé au préalable (vers le haut) les législations sociales des pays membres concernés ;
- le financement de telles politiques pouvant être effectués par un prélèvement plus important des revenus des sociétés privées et des actionnaires (qui s'accaparent depuis vingt ans l'essentiel des gains de productivité) ;
- enfin, une profonde réforme du système judiciaire européen est également nécessaire, laquelle devrait notamment prévoir la mise en place de Cours de Justice spécialisées dans le droit du travail.

Dans l'attente de ce nouveau Traité, nous demandons :

- la levée du secret bancaire, la lutte contre les paradis fiscaux et la mise sous contrôle des sociétés de clearing qui favorisent la dématérialisation de l'économie, les fraudes fiscales et les spéculations financières,
- l'adoption rapide d'un Règlement européen spécifiant clairement que la Directive détachement (censée protéger les travailleurs quand ils travaillent hors de leur pays d'origine) prime sur la liberté de circulation des services et des entreprises (de façon à ce que la Cour de Justice européenne ne puisse plus condamner des Etats ou des syndicats agissant dans le seul but de faire respecter les législations sociales en vigueur) ;
- l'adoption d'un salaire minimum européen, en s'inspirant des propositions de la Confédération européenne des syndicats (CES) basées sur un salaire minimum garanti à 60% du PIB par habitant.
- l'adoption d'un règlement européen visant à interdire des licenciements dans les entreprises qui reçoivent des subventions publiques ou réalisent des bénéfices.

Toujours dans l'attente de ce nouveau Traité, nous réclamons le gel de toute directive ou réglementation européenne détricotant davantage les acquis sociaux (voire démocratiques), et plus particulièrement :

- dans le Règlement n°593 du 17 juin 2008 portant sur la loi applicable aux obligations contractuelles, le retrait de toute mention au droit individuel du travail (lequel n'est nullement un contrat marchand, ni un contrat établi sur pied d'égalité, raisons pour lesquelles il nécessite une législation entièrement spécifique) ;

- l'arrêt de la mise en concurrence et de la privatisation des services publics, des services sociaux d'intérêt général et du secteur de l'eau ;
- enfin, l'abrogation de la directive Retour qui contredit les fondements mêmes de la Déclaration Universelle des droits de l'homme, et constitue un dérapage excessivement dangereux sur la façon de traiter certaines catégories de la population.

Pour conclure, l'Union européenne devrait ratifier de façon contraignante :

- la Convention européenne des droits de l'homme,
- la Charte sociale de Turin.

Cela lui donnerait une légitimité pour lancer, sur la scène internationale, une nouvelle dynamique où le travail décent et les droits humains fondamentaux seraient prioritaires (et non plus, comme aujourd'hui, subordonnés aux libertés économiques).

Seul un changement de cap de cet ordre permettra à l'Union européenne de redonner confiance et crédibilité dans le projet européen, tout en renouant avec le vœu initial de ses fondateurs : créer, entre nations européennes, un cadre de décision démocratique contribuant à un monde pacifique et prospère, où les richesses produites et les gains de productivité sont équitablement partagés.
